

Sainte Marie, le 5 septembre 2016

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 2 septembre 2016

.....

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie, s'est réuni le 2 septembre 2016 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Philippe RINGENBACH, Maire de la commune.

Etaient présents : RINGENBACH Philippe - GROSCLAUDE Denis - GROSCLAUDE Gérald - BIRRINGER Frédéric - BRESSON Béatrice - EMONIN Claire - GEORGE Jean-Claude - GLAUSER Gaëlle - GLORIOD Gérard - GUERITTOT Geneviève - PARROD Olivier - VALLAT Stéphanie.

Etaient absents excusés : MARTIN Michel - BOYER Georges - VIEILLE Sébastien.

M. Michel MARTIN donne procuration pour ce conseil municipal à M Philippe RINGENBACH.

Mme VALLAT Stéphanie a été nommée secrétaire.

Compte-rendu du 20 mai 2016 approuvé à l'unanimité.

.....
RAPPORT DES COMMISSIONS

Aménagement du territoire

En cours :

PC :
BROCAL Julien – 7 Chemin du Bravot – Construction d'une maison d'habitation
M. et Mme DESANGLOIS Gérard – 97 rue St Paul – MATHAY - Construction d'une maison d'habitation
M. et Mme POUEYMIDANETTE Jean-Louis – 5 rue de Désandans – Construction d'un bâtiment d'hivernage

DP :
RINGENBACH Marie-Thérèse – 10 rue Derrière la Chapelle – Division d'un terrain en vue de construire
VIEILLE Sébastien – 31 rue de Bavans – Abri de jardin
VIEILLE Sébastien – 31 rue de Bavans – Construction d'une piscine

Retour :

PC :
TRANSPORTS CORDIER – 3 rue de Désandans – Extension des bureaux - ACCORDÉ le 31 mai 2016

CU :
Me Evelyne DARMON – 20 ter Grande Rue – répondu le 31 mai 2016
Me Pierre AMBLARD – 10 rue des Moulins à Vent – répondu le 19 juillet 2016
Me Nadia ARCANGELI-ZERR – 23 rue de Saint-Julien – répondu le 25 juillet 2016
Me Nadia ARCANGELI-ZERR – 5 rue des Moulins à Vent – répondu le 25 juillet 2016
Me Nadia ARCANGELI-ZERR – 1 rue de Saint-Julien – répondu le 22 août 2016

DP :
PERRIGUEY Sophie – **MULLER Matthieu** – 17 rue de Saint Julien – Construction d'une piscine - ACCORDÉ le 31 mai 2016
VIEILLE Sébastien – 31 rue de Bavans – Pose d'une fenêtre de toit – ACCORD TACITE le 19 juin 2016
ROY Francis – 1 route de Montenois – Construction d'un auvent 2 pans – ACCORDÉ le 25 juin 2016
JOUFFROY Claude – 4 route de Montenois – Construction d'un abri 1 pan - ACCORDÉ le 25 juin 2016.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la CCVR ne fusionne pas avec PMA compte tenu que 4 communes ont décidé de rejoindre d'autres EPCI. En conséquence, les 9 communes restantes sont intégrées à PMA sous forme d'extension. L'ensemble des compétences et des biens de la CCVR ne peut pas être repris par PMA et seront restituées à chacune des communes à l'exception des compétences obligatoires. Cette situation oblige la CCVR à vendre l'ensemble de ses biens notamment les terrains et le pôle de services situés sur la commune de Sainte-Marie.

La commission aménagement du territoire a engagé une réflexion sur le sujet et propose une rétrocession de l'ensemble des terrains cédés pour l'euro symbolique par la commune à la CCVR et qui n'ont fait l'objet d'aucune utilisation. Ces terrains pourraient permettre à la commune un développement du Quartier de la Chauvière en y intégrant un plateau sportif, des espaces de jeux, un verger et les locaux adaptés aux personnes âgées.

Quant au bâtiment « Pôle services », la commission est en réflexion sur la possibilité de réaliser des équipements collectifs ou de permettre le renouvellement urbain des biens communaux.

Affaires scolaires - Périscolaire

Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de pôle enfance a repris suite à l'intégration des communes de SEMONDANS et ISSANS.

Il l'informe également que la rentrée des classes s'est bien passée avec un effectif de 139 élèves.

Vie Associative

Le Maire propose au Conseil Municipal, comme les années précédentes, d'offrir l'apéritif lors de la fête du village le dimanche 18 septembre 2016. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Environnement – Fontaine

Le responsable de la commission informe le Conseil Municipal que le jury du label des villes et villages fleuris est passé le mercredi 10 août 2016 sur le territoire de la commune.

Bâtiments – Cimetière

Le Maire informe le Conseil Municipal que le logement au-dessus de l'école est loué à compter du 1^{er} septembre 2016 et que les travaux de rénovation sont terminés.

Il l'informe également que le logement type F3 au-dessus de la Mairie sera disponible à compter du 1^{er} décembre 2016.

MODIFICATION PERMIS D'AMÉNAGER QUARTIER DE LA CHAULIERE

Les travaux relatifs au permis d'aménager sont terminés pour la phase réseaux humides et réseaux secs ce qui permettrait de valider la DACT ouvrant ainsi la possibilité de délivrer des permis de construire. Toutefois cette déclaration ne permet plus de réaliser des travaux sur les réseaux. Cette situation ne nous permettra pas d'envisager une intégration cohérente des futures surfaces de la CCVR qui peuvent être reprises par la commune.

En conséquence, le Maire propose au Conseil Municipal une modification du périmètre du Permis d'Aménager d'origine afin de nous conserver cette possibilité. Le nouveau périmètre sera diminué de 3110m² sur le terrain situé derrière la salle des Associations, le périmètre du permis d'aménager passe donc de 24 431 m² à 21 321 m².

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la modification de ce périmètre.

REVERSEMENT FRACTION TCFE PAR SYDED

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Syndical du SYDED a décidé dans sa réunion du 27 juin 2016 de reverser 35 % de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité aux communes membres dont la population totale est inférieure ou égale 2000 habitants à compter du 1^{er} janvier 2017, pour se faire le Conseil Municipal doit accepter ce reversement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le reversement par le SYDED à la commune de ces 35% à compter du 1^{er} janvier 2017 et donne délégation au Maire pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

TRANSFERT DE CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE AU SYDED

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'amélioration de l'éclairage public que nous réalisons génèrent des certificats d'économie d'énergie que les collectivités adhérentes au SYDED peuvent lui reverser au travers d'une convention.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de transférer au SYDED l'intégralité des Certificats d'Economies d'Energie générés par les travaux d'amélioration de l'éclairage public rue des Grands Moulins à Vent et autorise le maire à signer la convention correspondante à ce transfert.

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subventions du Comice Agricole du pays de Montbéliard. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'attribuer 50 € à cette association.

DÉCISION MODIFICATIVE

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative concernant les comptes d'amortissement suite à la demande du Trésor Public. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

VENTE BOIS DE LA PARCELLE 36

Le responsable de la commission informe le Conseil Municipal qu'il reste des houppiers dans la parcelle 36. La société ACCO FORET propose l'achat de ces bois pour un montant de 7 € HT la tonne.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal est d'accord, à l'unanimité, de vendre ces bois à la société ACCO FORET.

PARTICIPATION FSL / FAAD

Chaque année, le Conseil Général demande aux communes de participer au Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées. Ce plan a pour mission d'aider les ménages en difficulté dans le cadre de leur trajectoire résidentielle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas financer ces deux actions.

PROPOSITION DE CONVENTION POUR LE MARQUAGE AU SOL

Le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de la société SIGNAUX GIROD pour un contrat afin d'effectuer la mise en peinture des marquages au sol de la voirie communale.

Cette convention serait passée pour 3 ans et concernerait les passages piétons, les stops, les places de stationnement, les arrêts de bus et les marquages usés.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer cette convention.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h40.

Le Maire, Ph. RINGENBACH